



Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des  
Ordures Ménagères de la Région de Châteauneuf sur Loire  
Z.I. Saint Barthélémy - BP 97  
45110 – Châteauneuf-sur-Loire

N° **63-2/2026**  
**Erreur matérielle**

### **Extrait du registre des délibérations du comité syndical du 8 juin 2026**

Le lundi 8 juin deux-mille-vingt-six à dix-neuf heures, le comité syndical du SICTOM de la région de Châteauneuf-sur-Loire s'est réuni à la salle des fêtes 66 rue des Maux Petits à Saint Martin d'Abbat, suite à la convocation adressée par Monsieur KUTZNER Philippe en date du deux juin deux-mille-vingt-six.

Étaient présents les délégués syndicaux suivants :

*Communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais : Mesdames et Messieurs POINTEAU, MEYNARD, DESNOUES, VASSEUR, BOUCAUT, FLORES, PICARD, LETORT, KUTZNER, GAMARD, DELOUCHE, FOUSSARD, KOLODZIEJCZAK, HOURDEQUIN, LAVEAU, LEMIUS, DESLAIS, REDJDAL, TOUSSAINT, CUNIN, ROCHE, CHATELET, BATTEUX, BURGEVIN.*

*Communauté de communes des Loges : Mesdames et Messieurs BONDUEL, COLIN, SIFFELET, LEOEUF, COURVOISIER, MISSERI, MONNOT, VINCENT, DAMILAVILLE, VEBER, TERRIER, COLMET DAAGE, CEVOST.*

*Communauté de communes Val de Sully : Mesdames et Messieurs CUVECLE, GIBOUIN, ADAM, LOREAL, HENRY, THIERRY, THUILLIER, ROMAGNY, ARNOULT, MARTIN, DELAHAIE, LAZARO, MARCHAND, ODRY, LEMAIRE, DAIMAY, GIRARD, CHEVALIER, BILLOTEY, BODART.*

*Était excusées la déléguée suivante : Madame COLLIN de la communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais.*

*Étaient excusées les déléguées suivantes : Mesdames : GODEL et DE CHAILLE de la communauté de communes des Loges*

*Étaient excusés les délégués suivants : Mesdames et Monsieur : PAILLET, MATTON KNOPP, et MEYNARDIER de la communauté de communes Val de Sully.*

*Monsieur BOUCHER Brice de la communauté de communes des Loges a donné pouvoir à monsieur COLIN Renaud de la communauté de communes des Loges.*

Monsieur Daimay Dominique a été désigné en qualité de secrétaire par le comité syndical.

Nombre de délégués :  
En exercice : 64  
Présents : 57  
Votants : 58



## **COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DANS LE CADRE DES DELEGATIONS**

Listes ci-dessous des décisions prises par Monsieur le Président conformément aux délibérations n°34/2026 et 44/2026 du 18 mai 2026 fixant les délégations accordées à Monsieur le Président :

Entendu le rapport présenté par Monsieur KUTZNER Philippe, Président du SICTOM,  
Le Comité syndical, après en avoir délibéré,  
**A l'unanimité par 58 voix Pour,**

**PREND ACTE** des décisions suivantes :

### **Marchés de fournitures :**

<b>FOURNITURES</b>				
<b>OBJET</b>	<b>DATE FACTURE</b>	<b>PRESTATAIRE</b>	<b>CP</b>	<b>MONTANT HT</b>
ACHAT GEL HYDRO-ALCOOLIQUE	23/04/2026	CHATEAUDIS SUPER U	45110	66,97 €
ACHAT FOURNITURE DE BRICOLAGE	30/04/2026	WELDOM SA	45110	718,64 €
FOURNITURE DE PETITS MATERIELS DE BRICOLAGE	30/04/2026	SETIN	27340	521,12 €
FOURNITURE BARDAGE SAPIN 100 BOTTES	30/04/2026	PHV BOIS	45110	7 319,66 €
FOURNITURE CAOUTCHOU INDUSTRIEL EPDM	30/04/2026	FRANKEL	91300	1 107,00 €
CARBURANT AVRIL 2026	30/04/2026	FLEET PRO	92120	1 521,52 €
ACHAT FOURNITURE DE BUREAU	06/05/2026	LYRECO FRANCE	59770	79,29 €
FOURNITURE ALIMENTATION	13/05/2026	CHATEAUDIS SUPER U	45110	20,26 €
FOURNITURE JETONS MAGNETIQUES	13/05/2026	CHATEAUDIS SUPER U	45110	6,25 €
ACHAT ALIMENTATION BOISSON	18/05/2026	CHATEAUDIS SUPER U	45110	52,55 €
ACHAT ALIMENTATION	18/05/2026	CHATEAUDIS SUPER U	45110	13,90 €
				<b>11 427,16 €</b>

### **Marchés de services :**



Envoyé en préfecture le 12/06/2026

Reçu en préfecture le 12/06/2026

Publié le 12.06.2026

ID : 045-254500226-20260608-63\_2\_2026-DE



SERVICES				
OBJET	DATE FACTURE	PRESTATAIRE	CP	MONTANT HT
CONTRIBUTION A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE 2026	11/05/2026	CENTRE DE GESTION DU LOIRET	45000	20,00 €
ABO LIGNES MOBILE DU 26 04 2026 AU 25 05 2026	11/05/2026	SFR BUSINESS	77438	164,60 €
ABONN MENSUEL CTX AVRIL 2026	11/05/2026	INFOPRO45	45300	154,76 €
PRESTATION DE TRANSPORT TRAJET COLLEGE TIGY - UTOM A/R	11/05/2026	LOIRET TOURISME	45000	409,09 €
ABONNEMENT ET HEBERGEMENT E-MAGNUS 6 UTILISATEURS	11/05/2026	BERGER LEVRAULT	31670	2 776,50 €
ABONN FIBRE SIEGE SICTOM AVRIL 2026	11/05/2026	INFOPRO45	45300	500,00 €
HONORAIRE HUISSIERS DE JUSTICE CONSTAT AFFICHAGE DECH SULLY SUR LOIRE	11/05/2026	LEBLANC ET ASSOCIES	78300	395,00 €
LOGICIEL PAYE SALAIRES AVRIL 2026	11/05/2026	SVP SIRH (E PAYE)	92270	325,01 €
ENTRETIEN LOCAUX AVRIL 2026	11/05/2026	SAINES ORLEANAIS	45000	1 105,61 €
PTI OUZOZER SUR LOIRE AVRIL 2026	11/05/2026	ORANGE FRANCE	91130	16,20 €
CONTRAT PRESTA ABSENCES AVRIL 2026	11/05/2026	SVP SIRH (E PAYE)	92270	269,72 €
TRAITEMENT GRAYAT AVRIL 2026	11/05/2026	EXEAU TP	45460	4 330,24 €
ABONNEMENT CHORUS PORTAIL PRO BLES	11/05/2026	BERGER LEVRAULT	31670	188,00 €
LOCATION MODULE 1 ET 2 AVRIL 2026	11/05/2026	LOC MODUL	45300	920,00 €
ABO LIGNES MOBILE DU 01/04/26 AU 30/04/26 SERVICE COMM	11/05/2026	SFR BUSINESS	77438	26,70 €
CONSO AVRIL 2026	11/05/2026	LA POSTE CHATEAUNEUF SUR LOIRE	45110	1 490,67 €
FORMATION INTERNE LICENCIEMENT ET DISCIPLINE LE 10 AVRIL 2026	11/05/2026	SCP DESCHAMPS CELINE	75008	1 575,00 €
REVISION ET CONTRÔLE HAYON CITROEN	19/05/2026	HYDROPARTS	40990	32,32 €
ABON TELESURVEILLANCE AVRIL 2026	19/05/2026	ESCORT SECURITE	45260	40,00 €
BROYAGE DE VEGETAUX CHEZ LES PARTICULIERS 21 INTERV AVRIL 2026	19/05/2026	CAP VERT ENTREPRISE	78190	1 152,48 €
PARTICIPATION INCINERATION ET ENFOUISSEMENT MAI 2026	19/05/2026	SYCTOM GIEN CHATEAUNEUF/LOIRE	45501	354 232,91 €
TRAITEMENT PNEU AVRIL 2026	22/05/2026	BCR	45600	2 104,20 €
REVERSEMENT FINANCEMENT CENTRE DE TRI 2T26	22/05/2026	EPA METROPOLE ORLEANS	45058	61 772,76 €
CONSOMMATION EAU LOCAUX SIEGE SICTOM 2026	01/06/2026	SAUR	41925	119,71 €
ENREGISTREMENT ET DIFFUSION D EMISSIONS	01/06/2026	IMAGES ET SONS (MEGA FM)	45110	3 000,00 €

437 121,48 €

Fait et délibéré en séance le 8 juin 2026.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,





Philippe KUTZNER

Indications des voies et délais de recours :

*La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet :*

- *d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou son affichage.*
  
- *d'un recours gracieux et/ ou demande préalable auprès du syndicat.*

*Votre recours gracieux et/ ou demande préalable donnera donc lieu à un examen par nos services :*

- *votre interlocuteur sera Monsieur NOUVEL Benjamin, Directeur général des services.*
- *si votre demande donne lieu à une décision explicite de rejet avant l'expiration d'un délai de deux mois, vous disposerez d'un délai de deux mois pour exercer un recours pour excès de pouvoir contre ladite décision à compter de sa notification devant le Tribunal Administratif.*
- *si votre demande ne donne pas lieu à une réponse, une décision implicite de rejet en résultera au terme d'un délai de deux mois. A l'expiration de ce délai, vous disposerez alors d'un nouveau délai de deux mois pour exercer un recours pour excès de pouvoir contre ladite décision devant le Tribunal administratif.*

Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du code de justice administrative, sauf les requérants qui usent de la faculté prévue par les lois spéciales de déposer leurs requêtes auprès des services du représentant de l'Etat ou de son délégué dans les arrondissements, les subdivisions ou les circonscriptions administratives, les personnes qui demeurent en Guadeloupe, Guyane, à la Martinique, à la Réunion, à Saint Barthélemy, à Saint-Martin, à Mayotte, à Saint-Pierre-et-Miquelon, en Polynésie française, dans les Iles Wallis-et-Futuna, en Nouvelle Calédonie et dans les Terres australes et antarctiques françaises et les personnes qui demeurent à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal administratif.

Coordonnées :

Tribunal administratif d'Orléans  
28, rue de la Bretonnerie  
45057 Orléans Cedex 1  
Téléphone : 02 38 77 59 00  
Courriel : [greffe.ta-orleans@juradm.fr](mailto:greffe.ta-orleans@juradm.fr)

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le : 12 juin 2026 Et publication le : 12 juin 2026